

**Instruction interministérielle
DGS/DUS/DGSCGC/DGT/DGCS/DGOS/2012/197 du 9 mai 2012 relative aux
nouvelles dispositions contenues dans la version 2012 du plan national
canicule et à l'organisation de la permanence des soins propre à la
période estivale**

09/05/2012

Cette instruction précise la réponse organisationnelle et le rôle des différents partenaires (notamment celui des agences régionales de santé) durant la période estivale dans le cadre Plan national canicule 2012. Ce plan figure en annexe de l'instruction.